

Cahier des charges

Diffuser les bonnes pratiques du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) dans les Parcs (Mettre en place une action de formation et finaliser la rédaction d'un guide)

1/ Commanditaire:

Fédération des Parcs naturels régionaux de France 27, Rue des Petits Hôtels 75010 Paris

2/ Contexte:

« Le Patrimoine culturel immatériel (PCI) englobe des pratiques et savoirs dont chacun hérite en commun, et qu'il s'efforce collectivement de faire vivre, recréer et transmettre. Ce patrimoine vivant découle de la Convention Unesco de 2003 pour la sauvegarde du PCI, ratifiée par la France en 2006 et mise en œuvre par le ministère de la Culture.

Il recouvre les expressions et traditions orales, les pratiques sociales, les rituels, les événements festifs, les savoirs et pratiques relevant des arts du spectacle, les savoir-faire artisanaux ou encore les connaissances en lien avec la nature et l'univers.

L'implication des personnes ou groupes porteurs de ces pratiques culturelles immatérielles est la condition première de la sauvegarde de ce type de patrimoine.

Patrimoine vivant témoin de la diversité culturelle, le PCI fait le lien entre patrimoine matériel et naturel, et contribue au développement durable. »

Dans le cadre de ses missions « Culture et Éducation », la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) contribue à sensibiliser et à diffuser les bonnes pratiques en matière de PPCI dans les Parcs.

Pendant plusieurs années, il a proposé en partenariat avec l'Institut de Recherche et d'Enseignements Supérieures du Tourisme (IREST-Panthéon Sorbonne Paris I), des ateliers de terrain portant sur la rédaction de fiches d'inventaire du PCI dans plusieurs Parcs.

Ceux-ci étaient organisés en trois phases :

- L'analyse des pratiques participatives d'inventaire par une approche comparative ;
- La collecte de matériel autour des pratiques identifiées comme pouvant faire l'objet d'une fiche dans chacun des Parcs ;
- La rédaction des fiches
- La restitution des résultats auprès de la communauté concernée.

Aujourd'hui, la FPNRF souhaite démultiplier des actions et diffuser largement au sein de son réseau les principes du PCI.

3/ Besoins:

Dans ce cadre, la FPNRF recherche un prestataire, en mesure de répondre à deux commandes simultanément :

a/ Finaliser et diffuser le guide des bonnes pratiques du PCI dans les Parcs Il s'agit de confier une mission à un.e expert.e pour la finalisation de la rédaction du guide des bonnes pratiques du PCI. Ce guide est à destination des agents des

Parcs et des techniciens.

Un premier travail de collecte des pratiques a été réaliser en 2023 et un complément est en cours par un groupe de travail interne aux Parcs naturels régionaux.

Ce groupe est composé d'agents travaillant sur les questions de sauvegarde et de valorisation des patrimoines au sens large et est animé par le coordinateur national en charge des questions « Culture et Éducation » à la FPNRF.

Au format A4, il sera en quadrichromie et sera illustré. Il comportera entre 40 et 50 pages numérotées

1 sommaire2 éditos,1 quinzaine de chapitres1 carte des PNR1 carte interactiveDes tableaux

L'ensemble du corpus rassemblé sera mis à disposition du prestataire pour finaliser la rédaction du guide.

La mise en page du document sera confiée à un graphiste.

b/ Mettre en place une formation PCI et Transition

Il s'agit de confier la conception et la conduite d'une formation en matière de PCI afin de répondre aux besoins des agents des Parcs.

Tout au long de la formation, les agents bénéficieront d'approches théoriques, et méthodologiques. L'analyse de cas pratiques permettra aux agents d'appliquer ces apports directement à leurs futurs projets.

« Présenté comme patrimoine vivant témoin de la diversité culturelle, le PCI doit faire le lien entre patrimoine matériel et naturel, et doit contribuer au développement durable. ».

Pour cette raison, la formation intégrera donc les notions de Transition. Cela permettra dans le cadre des enseignements dispensés de diffuser bien évidemment les objectifs de diagnostic, de conservation et de valorisation de ce patrimoine, mais, aussi d'insister sur la notion que le PCI peut contribuer activement à la transformation et à l'innovation des territoires ruraux que sont les Parcs et s'inscrire dans les enjeux de la Transition.

Grace à une **approche transversale**, la formation pourra également contribuer à ce que le PCI ne soit pas uniquement perçu comme la préoccupation d'une seule mission et qu'il peut donc enrichir la plupart des projets structurants des Parcs naturels et ainsi contribuer à apporter des réponses à bon nombre d'enjeux thématiques :

- Sentiment d'appartenance et ouverture à l'autre
- Implication des élus et des habitants
- Liens intergénérationnels

- Gestion des milieux naturels : techniques ancestrales répondant aux enjeux actuels. Exemple : fauche de landes en Bretagne, systèmes d'irrigation

traditionnels gravitaires dans le sud, ...)

- Conservation d'espèces protégées

- Valorisation des ressources et savoir-faire locaux

Pour permettre la participation du plus grand nombre, les différentes séquences de formation se tiendront à distance. Cette condition sera facilitée du fait que le groupe de travail mobilisé autour de cette question est déjà constitué et

mobilisé à distance.

L'action de formation d'une durée de 2 jours sera menée à distance et pourra être scindée en 4 demi-journées et comprendra 3 intersessions. Une Ecommunauté sera constituée pour faciliter les échanges et les sollicitations des

stagiaires durant toute la formation.

Cette condition de conduite à distance permettra également de limiter l'impact Carbone dans le cadre de la mise en œuvre de la formation. Des captations des

séances de formations seront également réalisées.

3/ Conditions

Comme indiqué plus haut, ces deux missions doivent être menées simultanément et ne peuvent être dissociées. Celles-ci sont bien conçues de façon complémentaires.

La mise en œuvre de cette opération se déroulera sur le 2nd semestre de l'année

2024.

Les personnes du Département de la Recherche, la Valorisation du PCI du

ministère de la Culture assureront le suivi de l'ensemble de la démarche.

4/ Critères de jugement de l'offre :

Le prix : 50 %

La valeur technique : 50 %

Compréhension du projet

• De la méthodologie

• Des références

5/ Modalités d'envoi de la réponse :

La réponse comprendra :

- Un **devis détaillé** pour les deux missions demandées ainsi qu'une proposition de trame pédagogique détaillant les apports de chaque session.
- Les **attestations sociales et fiscales** de la structure.

La date limite de réception des documents est fixée au

12 juillet 2024 à 18h00

A adresser par courriel à Arnaud BERAT – Vie culturelle, Sociale et Éducation

Courriel: aberat@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone: 06 21 19 66 62